

Tarifs d'adhésion – Service informatique Adm74 A jour 2018

L'adhésion au service informatique : les modules proposés

L'ensemble de la gamme de logiciels proposés est réparti en 4 groupes (modules). Ces modules sont classés en grands thèmes d'applications :

- ✓ **La Gestion Financière** (Compta, Budget, Dette, Immobilisation, Inventaire)
 - ✓ **Les Ressources Humaines** (Paie, DADSU)
 - ✓ **Les Relations aux citoyens** (Facturation, Elections, Actes d'Etat Civil dont E-Cimetière*, Recensement Militaire)
 - ✓ **Les Procédures annexes** (Bibliothèques, Dématérialisation des actes (S2Low) et Outils facilitant la dématérialisation des flux comptables (parapheur électronique) et des factures (connecteur Chorus Portail Pro)
- * Hors cartographie E-Cimetière, pour laquelle un abonnement est à souscrire directement auprès de la société Berger-Levrault.

La grille tarifaire est répartie en fonction du nombre d'utilisateurs (ou postes informatiques installés) et du nombre de logiciels utilisés, à savoir (les tarifs sont en TTC):

Modules	1 poste ou utilisateur	2 postes ou utilisateurs	3 postes ou utilisateurs	4 à 5 postes ou utilisateurs	6 à 9 postes ou utilisateurs	10 à 15 postes ou utilisateurs	16 postes ou utilisateurs et plus
1 module	400 €	1 200 €	1 700 €	2 000 €	2 300 €	2 600 €	3 200 €
2 modules	800 €	1 600 €	2 200 €	2 500 €	2 800 €	3 100 €	3 800 €
3 modules	1 200 €	2 200 €	2 500 €	2 800 €	3 500 €	3 900 €	4 400 €
4 modules	1 300 €	2 500 €	2 800 €	3 200 €	4 000 €	4 500 €	5 000 €
Option connecteur PASRAU	50 €	60 €	70 €	80 €	110 €	140 €	200 €

*NB : Ces tarifs, exprimés en TTC, incluent la maintenance annuelle des logiciels assurée directement par les sociétés Berger-Levrault et Adullact et dont le coût est pris en charge par l'Adm74. **Pour les collectivités ayant souscrit au mode hébergé, une remise de 10% est accordée sur le montant de la cotisation annuelle appliquée (hors option connecteur PASRAU).***

L'offre hébergée sur les outils Berger-Levrault proposés par l'Adm74

Le mode hébergé sur les applicatifs Berger-Levrault fonctionne sous la forme d'un **abonnement mensuel et le coût dépend du nombre d'utilisateurs**. Il est de **36€ TTC (30€ HT) par mois et par utilisateur déclaré auprès de l'Adm74**. Quel que soit le nombre d'applicatifs hébergés, le coût est identique. L'abonnement est facturé annuellement par l'Adm74, en même temps que l'appel à cotisation informatique.

Au coût mensuel, il convient d'ajouter la première année **360€ TTC d'ouverture de compte initiale*** et, dans certains cas, **180€ TTC de conversion de données** (un seul paiement pour chaque collectivité souhaitant passer au mode hébergé).

Le nombre d'utilisateurs déclarés permettra de déterminer le montant de la cotisation informatique annuelle (voir grille tarifaire ci-dessus), avec une remise de 10% accordée sur la cotisation annuelle pour les collectivités ayant souscrit au mode hébergé.

La Gestion électronique de documents

Cotisation annuelle : **300 euros TTC**

Un abonnement est ensuite à acquitter, dont le coût mensuel s'élève à :

- Abonnement pour 2 utilisateurs/mois : 15€ HT (18€ TTC) par mois**
- Option Workflow (circuits de validation) : 7€ HT (8.4€ TTC) par mois**
- Utilisateur complémentaire : 7€ HT (8.4€ TTC) par mois**

Une seule facturation annuelle sera à acquitter auprès de l'Adm74, comprenant la cotisation annuelle et le coût total de l'abonnement pour 12 mois, calculé en fonction du nombre d'utilisateurs déclarés.

Ce que comprend la cotisation annuelle à l'informatique

La cotisation informatique comprend un ensemble de prestations :

- **La Hot line téléphonique illimitée**
- **La télémaintenance illimitée** (sans coût pour la collectivité)
- **La maintenance des logiciels** (évolutive et réglementaire)
- **La formation de base lors de l'installation des nouveaux logiciels soit :**
 - 1 journée pour la gestion financière (E-Compta)
 - 1 journée pour la paie (E-Paie)
 - 1/2 journée pour la E-GRC
 - 1/2 journée pour les procédures annexes
- **Un quota de formation annuelle** (1 demi-journée par module de logiciel installé)
- **Des formations groupées et des réunions d'informations sur des thèmes récurrents** (procédures de fin d'année, DADSU, signature électronique, etc.) ainsi que des démonstrations pour les nouvelles applications
- **La diffusion d'informations** via le bulletin bimestriel « Collectic' »

Le coût des logiciels

Acquisition des logiciels E-MAGNUS (tarifs préférentiels pour les adhérents au service informatique de l'Adm74) :

Païement en plusieurs étapes

- 50% à la mise en place de la Gestion Financière ou de la Paie
- 50% à la mise en place de la Gestion des Administrés

Prix des logiciels (les prix sont HT)

- | | |
|------------------|--------------------------|
| 1 poste 1 050 € | 3 à 5 postes 3 150 € |
| 2 postes 1 570 € | 6 postes et plus 5 250 € |

Coût des licences au démarrage

ORACLE : 72 € HT pour 1 poste et 66 € HT par poste à partir de 2 postes

SQL : 59 € HT pour 1 poste et 54 € HT par poste à partir de 2 postes

La mise à jour annuelle des licences de 16 € par an et par poste est prise en charge par l'Association des Maires. Le paiement des cotisations à l'Adm74 est indépendant de l'acquisition des logiciels E-MAGNUS auprès de la société BERGER-LEVRAULT.

Acquisition des logiciels KARVI Full Web auprès de la société KARVI-Services (tarifs préférentiels pour les adhérents au service informatique de l'Adm74) :

Licence logiciel KARVI : 20 % de remise sur le prix public

Maintenance annuelle : 70 % de remise sur le prix public

Hébergement : 350 Euros TTC par an

LEGIBASE ETAT CIVIL

L'ensemble des communes adhérentes au service informatique de l'Adm74 et équipées des logiciels Berger-Levrault dispose d'un accès gratuit à la base réglementaire LEGIBASE ETAT CIVIL, consultable depuis l'application e-GRC ou directement sur le site www.etat-civil.legibase.fr.

Un identifiant et un mot de passe sont nécessaires pour se connecter (voir avec les services de l'Adm74).

PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES NON COMPRISES DANS LES MODULES

Des prestations complémentaires seront facturées selon un tarif forfaitaire préférentiel de **200€ TTC pour une demi-journée**.

Ces interventions sont :

- ✓ Les dépannages liés à une mauvaise utilisation du logiciel et/ou virus
- ✓ Les interventions liées au non-respect des procédures de sauvegarde et à des virus informatiques
- ✓ Les formations au-delà du quota établi dans le cadre de la cotisation annuelle
- ✓ Les interventions sur site pour un changement de matériel

TRAITEMENT DE LA DADSU-N4DS

Depuis 2011, l'Association des Maires propose aux collectivités haut-savoyardes de réaliser en totalité leur **DADSU-N4DS** (Déclaration Annuelle de Données Sociales Unifiées) de l'ouverture de l'exercice en cours jusqu'au transfert et à la validation du fichier par la CARSAT.

Ce service est **optionnel et facturable**.

Tarif arrêté : 80 euros TTC forfaitaire par collectivité, auxquels s'ajoutent 10 euros TTC par salarié à traiter.